

QUESTIONS ET RÉPONSES #1

SOLICITATION #10067482-1

Cet amendement 001 a pour objet de répondre aux questions des soumissionnaires potentiels.

Q1 :

Les instructions d'enchères indiquent que les offres par télécopie ne seront pas acceptées. Une offre par courrier électronique ou par un autre moyen électronique sera-t-elle acceptée ou les réponses ne seront-elles acceptées que sur copie papier?

A1 :

Les réponses ne seront acceptées que sur copie papier.

Toutes les autres modalités et conditions demeurent inchangés